

[fermer cette fenêtre](#)

18.10.2002 - **COMMUNIQUE DE PRESSE**

(embargo: mercredi 16.10.02 à 24heures)

### **Le droit des assurés triomphe**

Après un match épuisant, l'arbitre siffle la fin de la partie: les bleus ont gagné, les jaunes ont perdu. C'est alors que le manager des jaunes, potentat local, décide que, primo, la confrontation se poursuivra pendant une 1/2 heure supplémentaire et que, secundo, les bleus joueront durant cette période avec les yeux bandés tandis que la cage du gardien des jaunes sera réduite de moitié...

C'est ainsi que pourrait s'illustrer le tour de passe-passe auquel s'est livré le Parlement fédéral pour contourner l'arrêt du Tribunal fédéral sanctionnant l'inégalité de traitement dont étaient victimes de nombreux assurés ayant pourtant financé le système hospitalier avec leurs impôts. Au même titre que l'on amputerait leur rente AVS en raison de leur appartenance à un fonds de prévoyance, on cherchait ainsi à priver des citoyens de leur droit à une subvention cantonale octroyée de fait par la LAMal, sous prétexte qu'ils s'acquittent d'une cotisation supplémentaire pour choisir librement leur médecin et leur établissement hospitalier.

En introduisant à fin juin dernier une loi urgente - avec effet rétroactif au 1er janvier 2002! - le Parlement, sous pression d'autorités cantonales imprévoyantes et inconséquentes, bafouait non seulement le principe constitutionnel de séparation des pouvoirs, mais également celui de l'égalité des citoyens.

Dans la défense des intérêts des assurés, on était en droit d'attendre une action musclée des dirigeants des sociétés d'assurance maladie sous l'égide de leurs associations faitières. Pour des raisons incompréhensibles - ou inavouables? - les assureurs dans leur majorité sont restés passifs, au détriment de leur clientèle.

Seule Assura a pris fait et cause dès le départ contre cette inégalité. En lançant un référendum contre une loi inique, elle battait en brèche le contournement des droits reconnus de tous les assurés, les siens comme ceux de ses concurrents.

Aujourd'hui, elle est fière de pouvoir annoncer qu'elle a recueilli le double des voix nécessaires à l'aboutissement du référendum, soit environ 100'000 signatures, ceci dans le délai record d'un mois!

Près de 70'000 paraphes ont pu être avertisés en temps utile et 30'000 restent en appui de l'action menée aux deux seuls buts suivants:

1° permettre aux citoyens/assurés de dire démocratiquement s'ils tolèrent qu'on les prive de plus d'un milliard de subventions hospitalières pour les années 2002 à 2004;

2° savoir s'ils préfèrent que les coûts d'une partie des frais hospitaliers relevant des obligations des cantons soient couverts par le biais de leurs seules primes d'assurance maladie ou par la fiscalité, plus équitable et plus sociale.

Au terme de cette campagne, le comité référendaire tient à remercier de leur appui les instances municipales qui ont fait preuve d'efficacité et de rapidité dans leur travail d'authentification des signatures. Des remerciements pour leur aide vont également à l'Association vaudoise des cliniques privées, à Supra assurances SA et, plus particulièrement, aux collaborateurs du groupe Assura pour leur enthousiasme extraordinaire et leur engagement sans faille dans la défense des droits des assurés.

Les documents attestant la pleine réussite du référendum ont été remis le 17 octobre 2002 à la Chancellerie fédérale en présence de la presse.

ASSURA  
Service d'information